

## EAU – « LE FORUM DES SOLUTIONS »



La nouvelle ministre de l'écologie Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, a ouvert le 17 janvier 2011 la réunion de préparation du 6ème forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012. C'est, entourée des 300 représentants de 55 pays -gouvernements, collectivités locales, institutions internationales, ONG et instituts de recherche- que la ministre a rappelé l'importance de la mobilisation et de la coopération des acteurs dans cette préparation.

Pour Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, 2012 doit être « le forum des solutions ».

La France a quatre enjeux prioritaires à présenter au forum. Il s'agit de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le suivi d'engagements, la coopération transfrontalière et, le rôle des autorités locales. Le forum de 2012 œuvre à l'amélioration de la gouvernance de l'eau ainsi qu'à une orientation des politiques locales vers la gestion durable des ressources et des infrastructures. La ministre de l'écologie précise que ce forum -créé à Marrakech en 1997- est l'occasion de franchir un cap supplémentaire et de concrétiser la coopération entre les acteurs de l'eau. Elle ajoute que l'expertise française et le savoir-faire des grandes entreprises doivent favoriser la mise en place d'un dialogue constructif entre les États pour rendre effectif ce nouveau droit.

## BIOCIDES – UN SERVICE EN LIGNE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail vient de lancer un service en ligne pour la mise sur le marché des produits biocides. Il s'agit du Système Informatique pour la Mise sur le Marché des Biocides. Les biocides sont des préparations à base d'une ou plusieurs substances actives pour détruire, repousser ou rendre inoffensif des organismes nuisibles tels que les insecticides. Avec ce nouveau système en ligne, les entreprises vont pouvoir déposer un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché de ces produits. Ce nouveau système permet un suivi en temps réel, par les professionnels, des différentes étapes d'instruction et d'avancement de leur demande. Cette autorisation est consécutive à la directive du 16 février 1998 visant une protection élevée de l'homme, des animaux et de l'environnement. Elle a harmonisé la réglementation des Etats membres de l'Union européenne et a limité la mise sur le marché aux produits biocides soumis à une demande d'autorisation auprès du Ministère en charge de l'environnement. Au préalable, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail intervient afin d'évaluer cette demande d'autorisation préalable avant toute commercialisation du produit. S'ensuit une étape d'échanges entre l'entreprise demanderesse et l'Agence. Ce nouveau Système Informatique pour la Mise sur le Marché des Biocides, optimise le traitement de l'information du produit, simplifie et renforce les échanges entre les professionnels et l'Administration. Ce système permet une transmission sécurisée des données transmises à l'utilisation de certificats électroniques délivrés par des organismes agréés par le Ministère de l'écologie.

## ENVIRONNEMENT – ETAT DU GRENELLE



Mardi 18 janvier 2011, lors de la présentation des conclusions de la conférence de Cancun, devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a fait le point sur l'avancement du Grenelle de l'environnement.

La ministre de l'écologie a parlé d'une relance en matière d'énergies renouvelables avec l'éolien offshore, un nouveau système de soutien à l'énergie photovoltaïque, au biogaz, ainsi que de nombreux sujets relatifs à la ville durable.

Selon Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'ensemble des projets seront menés « dans l'esprit de développer des emplois et des filières industrielles en France ». Le dispositif photovoltaïque actuel donne matière à spéculation, il n'est pas créateur d'emplois, l'essentiel des panneaux étant importé.

Pas moins de 200 décrets sont prévus pour mettre en œuvre la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II, dont 135 en Conseil d'Etat. Selon la ministre, plus des trois quart des décrets seront pris d'ici le mois de juillet, et l'ensemble des textes réglementaires avant la fin de l'année.

Sur le thème des transports la ministre souhaite un arbitrage rapide sur le dossier du canal Seine-Nord Europe, dont le budget est bouclé à 97 %. Concernant les parcs naturels de zones humides, la ministre a regretté le manque d'enthousiasme de certains élus locaux des trois sites concernés.

## CO2 – LES CYBER PIRATES SE METTENT AU VERT



La sécurité du marché du carbone (système communautaire d'échange de quotas d'émission créé en 2004) qui avait déjà fait l'objet d'une polémique en février 2010 s'est vue à nouveau mise en cause. En effet, la commission européenne a ordonné mercredi 19 janvier la suspension de toutes les transactions sur le CO2 dans l'Union Européenne jusqu'au 26 janvier

après avoir décelé le vol de droits à polluer dans certains états membres (Autriche, Grèce ...) par des hackers. Les cyber attaques ont porté sur certains registres nationaux (fichiers sur lesquels sont tenus « la comptabilité des quotas de CO2 détenus et échangés par les entreprises propres à chaque Etat ») et ce pour un total de 28 millions d'euros (2 millions de tonnes de CO2).



### TRANSPORT

#### Décret du 17 janvier 2011 relatif au poids total roulant autorisé des véhicules terrestres à moteur :

Le poids maximal autorisé pour les poids lourds en charge pour le transport des produits agricoles et agroalimentaires est limité à 44 tonnes au lieu de 40 tonnes.

Le but étant d'améliorer la compétitivité du secteur, de réduire le nombre des poids lourds utilisés pour le transport de marchandises et de diminuer les émissions de CO2.

A partir de 2014, les poids lourds de 44 tonnes auront l'obligation d'être équipés de six essieux afin de préserver les infrastructures routières.

### ICPE

#### Décret n° 2011-73 publié au JO du 19 janvier 2011 modifiant le décret n° 2007-830 du 11 mai 2007 relatif à la nomenclature des installations nucléaires de base :

Il vise à préciser quelles sont les installations relatives aux activités minières qui sont exclues du régime des installations nucléaires de base ainsi que la définition du seuil en deçà duquel les radionucléides contenus dans des substances radioactives ne sont pas pris en compte.

Sont donc concernés les exploitants publics ou privés d'installations mettant en œuvre des radionucléides.

Il exclut les installations de stockage de déchets qui ne peuvent détenir que des résidus de minerai d'uranium, de thorium ou de radium du régime des installations nucléaires de base.

### REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME

#### Loi n°2010-1658, 29 décembre 2010, JO 30 décembre 2010

La loi du 21 décembre 2010, a lancé la réforme de la fiscalité de l'urbanisme et de la révision des bases des impôts locaux. Cette réforme vise principalement la simplification de la fiscalité de l'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la révision des valeurs locatives. L'imposition sera fondée sur la valeur locative au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette réforme crée également une taxe annuelle sur les résidences mobilières ainsi qu'un fonds exceptionnel de soutien aux départements d'un montant de 75 millions d'euros prélevés dès 2010 sur les ressources de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.



Selon le dernier communiqué du principal syndicat de traitement d'Ile-de-France, le Sycotom, la quantité de déchets entame sa neuvième année de baisse consécutive et représente 2,3 millions de tonnes en 2010.

Après la baisse record de 2009 (-3 %), les déchets ménagers collectés auprès de 5,5 millions d'habitants affichent une baisse de 11 870 tonnes, soit 0,5 %. Fait encourageant seule la collecte des déchets résiduels est en baisse (- 1,2 %), alors que les collectes sélectives augmentent de 2,1 %. Le tri est donc de plus en plus pratiqué par les franciliens.

L'objectif étant une diminution de 7 % des déchets résiduels d'ici 2014. Pour y parvenir le Sycotom compte sur son deuxième plan de prévention des déchets, et sur une harmonisation des consignes de tri au sein des collectivités adhérentes au Sycotom.



## TRANSPORT – L'ECO-MOBILITE POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL



Le Bureau de recherches géologiques et minières - établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et de logement et, du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - a profité de la semaine de la mobilité et de la sécurité routière qui s'est tenue

au mois de septembre 2010 pour enquêter auprès de ses salariés sur l'utilisation d'un mode de transport alternatif à la voiture. Cette étude a révélé que les salariés ont déjà opté pour un mode alternatif de transport. L'utilisation du vélo est d'ailleurs préférée au covoiturage, aux transports en commun ainsi qu'à la marche à pieds. C'est ainsi que le Ministère de l'écologie associé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ont adopté un système global de mobilité d'éco-responsable en plusieurs actions. Outre l'utilisation de vélos à assistance électrique, le Bureau de recherches géologiques et minières a mis à la disposition des salariés 30 vélos sur le site d'Orléans, a acquis des voitures électriques pour les besoins généraux comme la distribution du courrier.



## INTERNATIONAL – L'INSECURITE ALIMENTAIRE



Les récentes contestations sociales de ce début d'année 2011 dans les états nord-africains, s'agissant de la répartition et de l'accessibilité à des biens alimentaires, sont la manifestation d'une crise alimentaire. En effet, plus de vingt ans après sa mise en place par l'Organisation des Nations Unies, l'indice mesurant les évolutions du prix de certaines denrées (exemple : céréales...) ont atteint des hausses records.

Même si les experts en climatologie en grande majorité sont en désaccords avec l'étude en date du 19 Janvier 2011 de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) UNIVERSAL ECOLOGICAL FUND qui envisage une hausse de la température de la planète de 2,4 degrés d'ici 2020, ceux ci partagent toutefois les inquiétudes de l'ONG concernant les dangers du réchauffement et des contraintes climatiques, pour la production agricole et donc pour la sécurité alimentaire. Le scepticisme semble être de rigueur si des solutions ne sont pas trouvées rapidement. En effet, les hausses démographiques prévues (la population mondiale en 2050 avoisinerait 9 milliards de personnes) impliqueraient que la production agricole actuelle augmente de 70% d'ici 2050 pour nourrir la planète. Or la raréfaction des ressources naturelles et le fait que la grande majorité des terres arables soit déjà occupée ne présagent rien de bon. C'est pourquoi, le prochain G20 qui se tiendra en France tachera de faire face à cette insécurité alimentaire dans les pays les plus vulnérables, notamment par la recherche de solutions visant à limiter la volatilité des prix des denrées.